

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
VILLE DE SUTTON**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE SUTTON**

DATE : Jeudi, le 22 décembre 2011

HEURE : 14h01

LIEU : Hôtel de ville

Séance à laquelle sont présents : Messieurs les conseillers Laval Perreault, Charles Weldon, Louis Dandenault et Jules Piette.

Monsieur le maire Pierre Pelland, Madame la conseillère Dominique Parent et Monsieur le conseiller Sébastien Landry sont absents.

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Charles Weldon, maire suppléant.

Me Jean-François D'Amour, notaire, greffier, était présent à la séance.

Il n'y avait personne dans l'assistance.

2011-12-602

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Laval Perreault
Appuyé par Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit déclarée ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2011-12-603

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Laval Perreault
Appuyé par Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du Règlement numéro 212 intitulé « Règlement décrétant des travaux relatifs à la mise à niveau du traitement de l'eau potable pour le secteur desservi du Mont Sutton, des dépenses et un emprunt s'élevant à TROIS CENT CINQUANTE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (350 500. \$). »

4. Période de questions

5. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

2011-12-604

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 212 INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX RELATIFS À LA MISE À NIVEAU DU TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE POUR LE SECTEUR DESSERVI DU MONT SUTTON, DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT S'ÉLEVANT À TROIS CENT CINQUANTE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (350 500. \$) »

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté les règlements numéro 185-1 et 185-2 afin de procéder à la mise à niveau du traitement de l'eau potable pour le secteur desservi du Mont Sutton;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a adjugé certains contrats relatifs à la mise à niveau, tel qu'en font foi les résolutions numéro 2011-05-183, 2011-12-575 et 2011-12-590;

CONSIDÉRANT QUE les règlements d'emprunt précipités ne suffisent pas à payer la totalité des coûts de la mise à niveau :

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné, sous le numéro 2011-12-599 à la séance extraordinaire du Conseil tenue le 19 décembre 2011;

Sur la proposition de Laval Perreault
Appuyé par Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement numéro 212 intitulé « Règlement décrétant des travaux relatifs à la mise à niveau du traitement de l'eau potable pour le secteur desservi du Mont Sutton, des dépenses et un emprunt s'élevant à trois cent cinquante mille cinq cents dollars (350 500\$) ».

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2011-12-605

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Laval Perreault
Appuyé par Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 14h05.

Adoptée à l'unanimité

Charles Weldon
Maire suppléant

Me Jean-François D'Amour, notaire
Greffier